

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'Ami de la Religion et de la Patrie.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, LITTÉRAIRE, POLITIQUE, ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

Vol. I.

QUEBEC, 7 AVRIL, 1848.

No. 18.

PENSÉES SUR LE CHRISTIANISME, PREUVES DE SA VÉRITÉ.

PAR JOSEPH DROZ.

De l'Académie française et de l'Académie des sciences morales et politiques.

AVERTISSEMENT.

Je voudrais dissiper l'erreur de ceux qui supposent que la religion naturelle suffit pour nous guider, et qui croiraient s'abaisser en s'élevant au Christianisme.

Je n'ai point cependant la prétention d'enseigner et d'instruire. Puissé-je inspirer à quelques lecteurs le désir de converser avec des hommes capables de les éclairer!

DOGME.

I.—On a dit qu'un moyen souvent très-utile pour rapprocher les esprits, est de voir nettement sur quoi l'on est d'accord et sur qui l'on diffère.

La loi du Christianisme, c'est l'amour de Dieu et des hommes. Vous à qui je m'adresse, cette morale en elle-même vous plaît, vous désirez la suivre, et vous seriez heureux qu'il fût en votre pouvoir de la réparer sur la terre. Mais, dans l'Évangile, elle n'est pas isolée et flottante à tous vents. Vous rejetez les dogmes parce qu'ils vous paraissent faux, et les pratiques parce qu'elles vous semblent inutiles : voilà le point qui nous sépare.

Examinez, réfléchissez encore. La raison est un pâle flambeau ; mais Dieu nous l'a donné, et nous devons placer la main de manière à garantir sa flamme vacillante. Ne croyez donc pas légèrement de prétendus philosophes ; quelle que soit leur assurance, ayez le courage de juger par vous-mêmes. Peut-être reconnaîtrez-vous que ces dogmes et les pratiques sont les deux bases solides et nécessaires de la morale.

II.—Le déiste peut se conformer à la loi naturelle que Dieu a gravée dans nos cœurs ; il peut méditer les leçons des philosophes de tous les pays, de tous les siècles, et profiter même de la morale évangélique dont la supériorité le frappe et le touche ; il peut remplir de nombreux devoirs envers ses semblables, et mériter leur reconnaissance par des actions généreuses.

Vainement, cependant, supposerait-on résages les principes pratiques du déiste ; vainement emprunterait-il toute la morale du Christianisme, sa doctrine manquera toujours d'une condition nécessaire pour donner aux autres et à lui-même, la plus sûre garantie de ses lumières et de sa conduite. Le système qu'il a reçu ou qu'il s'est formé, est un ouvrage humain ; c'est un système de morale, qu'il reste toujours libre de modifier, de changer, soit pour le

perfectionner au gré de son imagination, soit pour l'accommoder aux faiblesses de son cœur. On peut savoir quel est aujourd'hui ce système, non quel il sera demain. Je crois qu'aux yeux de la raison comme à ceux de la religion, le suicide est un crime révoltant ; le déiste qui pense de même peut changer d'opinion, et n'en sera pas moins déiste. Son système est trop flexible, sa théorie est, si je puis parler ainsi, trop élastique ; tout y dépend de la raison d'un homme ; et pour compter beaucoup sur cet unique régulateur, il faudrait peu reconnaître le pouvoir des illusions qu'on se fait à soi-même, et supposer trop de force à notre faible intelligence, quand elle discute avec nos intérêts et nos penchants. La garantie de fixité ne se trouvera jamais que dans la morale étroitement unie à la religion positive, à la religion révélée.

III.—Celui qui voit superficiellement le Christianisme peut, au premier coup d'œil, le juger incroyable ; mais qu'il lui donne une attention sérieuse, il finira par répéter avec conviction ces mots de la Bruyère, qui l'ont fait sourire d'abord : " Si ma religion est fautive, je l'avoue, voilà le piège le mieux dressé qu'il soit possible d'imaginer ; il était impossible de ne pas donner tout au travers et de n'y être pas pris*."

IV.—Une objection sans cesse renouvelée contre la religion chrétienne, est l'obscurité de plusieurs points qu'elle présente à notre croyance. La même objection peut s'élever contre la religion naturelle. Vous pensez comme moi que l'Être infini, que Dieu est partout ; s'il y avait un seul atôme où Dieu ne fût pas, il ne serait pas infini, il ne serait plus Dieu. Notre conviction de sa présence universelle est donc absolue. Cependant, lorsque nous disons : Dieu est partout ; ces mots éveillent-ils dans notre esprit une idée bien nette, et dont nous puissions exactement nous rendre compte ? Dieu est partout !... Eh quoi ! il est dans cet animal qui rumine et dans cet autre qui galope ? Il est dans ces grains de sable et dans cet amas de boue ? Quelles questions ! et dans quelles recherches s'égarer mon esprit ! Je sais que Dieu, par cela seul qu'il existe, est infini mais comment l'est-il ? Je le saurai si, dans un autre univers, je suis admis à connaître la nature divine. Ici-bas, il est des vérités dont j'ai la plus entière certitude, sans pouvoir les expliquer ni les comprendre ; je les crois, parce qu'il y aurait absurdité à les mettre en doute.

V.—On est observateur bien superficiel, si l'on est pas familiarisé avec ce fait que nous vivons entourés de mystères.

Où fuir, où se réfugier, si l'on ne veut plus en rencontrer ? Ce n'est pas dans le pur déisme ; le déisme parle de Dieu, de l'âme, de l'immortalité ; sont-ce là des vérités exemptes de mystères ! Il faut aller plus loin : embrasserons-nous l'athéisme,

qui promet de tout expliquer ? Prenons garde d'échanger, à son école, le mystérieux contre l'absurde. Eh bien ! écartons les sciences théologiques, bornons-nous aux sciences qui présentent des objets palpables à nos observations. A peine aurons-nous fait quelques pas dans le vaste champ qu'elles ouvrent à notre intelligence ; nous le verrons de tous côtés circonscrit par d'impénétrables mystères. Abandonnons les recherches scientifiques, resserrons notre horizon, pour que tout soit à notre portée ; ne soyons plus occupés que de jeux d'enfants. Je veux lever le doigt, il se lève. O merveille ! Rien de plus immatériel que la pensée, que l'acte de la volonté : comment ma pensée, ma volonté agit-elle sur la matière ? Me voilà reporté dans les hauteurs où ma raison se trouble. Tout est mystère en nous, autour de nous ; et, puisque le mystère est le sceau que Dieu imprime à toutes ses œuvres, si la religion était sans mystère, il faudrait par cela seul juger qu'elle n'est pas divine.

VI.—Gardons-nous de cette erreur grossière que le Christianisme a besoin d'étouffer la raison. L'Église combat cette honteuse erreur. Lorsqu'un prêtre plein de lumières et de zèle * rendit un signalé service en ouvrant ces conférences qui lui ont mérité la reconnaissance publique, il dit dans son premier discours : " La religion ne craint point le grand jour, elle aime à se montrer à découvert ; elle invite à l'examen, elle le commande même. Si elle se sent outragée par l'orgueil du blasphémateur, elle ne se sent pas honorée par les hommages d'une stupide crédulité ; non, non, les disciples de l'Évangile ne sont pas ceux de l'Alcoran."

Pour juger si nous devons embrasser d'esprit et de cœur le Christianisme, la question se réduit à savoir si, comme on nous l'annonce, Dieu est venu sur la terre révéler des dogmes, affermir et compléter la morale dont il avait gravé les premiers principes dans nos cœurs. Sur cette question décisive, qui est celle de l'existence des titres du Christianisme à la croyance universelle, la religion nous invite au plus sérieux examen.

Jusqu'à là les droits de la raison sont évidemment conservés : un peu d'attention suffira pour juger qu'ils le sont également dans ce qui suit ce libre examen. S'il nous rend convaincus de la divinité du Christ, la raison elle-même nous dit qu'elle doit se soumettre à la révélation avec une confiance entière, absolue ; qu'elle doit s'y soumettre en tout, en ce qu'elle ne comprend pas comme en ce qu'elle conçoit, pour les mystères les plus étonnants comme pour les préceptes les plus clairs. La raison, lorsqu'elle s'exprime ainsi, est simplement conséquente ; car après avoir reconnu que Dieu a parlé, il serait trop absurde de vouloir discuter s'il a dit la vérité.

* Caractère, chap. 16.

* Frayssinous.

VII.—O faiblesse de notre intelligence ! Assurément on n'a pas la folie de mettre en doute que Dieu soit la vérité même ; mais la diversité des esprits, les passions, les préjugés, l'ignorance, peuvent donner aux paroles du Christ diverses interprétations. Il en est résulté des débats, des déchirements, des guerres : la division s'est mise parmi les chrétiens.

Nous avons besoin de connaître le véritable sens de la parole divine. Il y a deux manières de procéder à l'examen que cette connaissance exige. Des chrétiens séparés de l'Eglise catholique pensent qu'il existe dans les saintes Ecritures une vertu qui rend leur vrai sens accessible à tout lecteur de bonne foi, animé d'une piété fervente. Cette assertion en faveur de l'examen individuel est évidemment démentie par les faits ; si elle était juste, il n'y aurait qu'une interprétation, du moins pour les lecteurs fervents.

Ce qui m'a prouvé que le déisme ne suffit ni à la société ni à l'homme, ce qui m'a fait reconnaître la nécessité d'une religion révélée, c'est le peu de force de tout système philosophique, livré par sa nature aux modifications, aux changements que voudra lui faire subir notre incertaine et variable raison. L'examen individuel transforme le Christianisme en un système philosophique, et me rejette dans ce que j'ai voulu fuir.

L'Eglise catholique satisfait mieux ma raison, en me montrant une autorité établie par Dieu même pour prononcer en matière de foi. Sans rechercher ici les preuves que l'histoire de la religion donne en faveur de ce pouvoir tutélaire, je me crois plus sensé de déférer au jugement d'un corps éclairé, né avec le christianisme, que si j'acceptais des opinions individuelles, même en me réservant de finir par décider de tout à mon gré.

VIII.—Beaucoup d'hommes n'aperçoivent aucun rapport entre la croyance aux dogmes et la pratique de la morale. Qu'il y ait, disent-ils, trois personnes en Dieu ou qu'il n'y en ait qu'une, la vérité ou l'erreur sur ce point ne peut avoir d'influence sur la conduite de la vie.

Cette manière de voir doit paraître juste à ceux dont la religion n'a jamais sérieusement occupé l'esprit ; mais il est facile de montrer quelle puissance les dogmes chrétiens exercent sur la morale. Je vous suppose, lecteur, encore étranger à la croyance de ces dogmes ; mais vous êtes de bonne foi, et vous sentirez que pour apprécier leur influence, il est nécessaire que vous vous placiez un moment dans la situation des personnes qui les reçoivent avec une entière conviction.

Le Christianisme prescrit l'amour de Dieu et des hommes. Voyez combien de secours les dogmes apportent au fidèle pour concevoir et pour pratiquer la loi dans toute son étendue.

Les dogmes se lient entre eux, et le mystère de la Trinité a des rapports intimes avec celui de la Rédemption.

Quel amour des hommes dans le Dieu qui livre son fils pour racheter les fautes du genre humain ! Quel amour a pour eux ce fils, cette victime volontaire de leur salut, qui naît dans une étable et meurt sur la croix ! Si l'on eût demandé à l'imagi-

nation la plus vive, unie au cœur le plus tendre, de chercher la plus grande preuve d'amour qu'il fût possible à Dieu de donner aux hommes, qu'aurait-elle conçu d'aussi touchant que ce divin mystère ? Quel chrétien, en le méditant, n'est pas accablé, puis transporté par l'amour de son Dieu ? Comment l'amour qu'il voue au Dieu créateur et rédempteur ne lui paraîtrait-il pas toujours faible, lorsqu'il le compare à l'amour céleste dont il a reçu des preuves si merveilleuses et si touchantes ? Quel exemple pour le porter à remplir ses devoirs envers ses semblables, pour le préparer à suivre le précepte laissé par Jésus à ses disciples : "Aimez-vous les uns les autres comme je vous ai aimés !"

Je le demande à tout homme de bonne foi, que trouve-t-il dans sa raison et dans les théories des philosophes, qui puisse nous pénétrer du principe d'amour avec autant d'énergie que ce dogme sacré ? J'ai dit que la religion révélée peut seule donner de la fixité à la morale, mais ce ne serait encore un avantage que pour l'esprit, pour la théorie ; il faut de celle-ci passer à la pratique, et nous sommes faibles. Le christianisme est établi pour nous communiquer, avec les préceptes de la plus haute sagesse, la force de les suivre. C'est par l'union de ses dogmes et de sa morale qu'il enfante des prodiges ; et lorsqu'on réfléchit à la puissance de cette union, on conçoit que les supplices n'aient pu distraire les martyrs de leur amour pour le Christ.

IX.—Souvent on nous a fait admirer dans les œuvres de la création les preuves de la perfection de Dieu et de son amour pour les hommes. Le christianisme est une autre création divine, dont les merveilles, encore plus touchantes et plus sublimes, nous parlent des mêmes perfections et du même amour.

Substituons à la folie de nous plaindre de l'obscurité des mystères, la crainte de ne pas voir, de ne pas observer tout ce qu'il nous est permis d'en connaître. Au récit de la Rédemption, l'infinie bonté de Dieu nous frappe ; mais ce n'est pas la seule pensée dont ce mystère doit occuper notre âme. Quelle profonde horreur doit inspirer le mal, puisqu'il a fallu le sang d'un Dieu pour laver l'iniquité des hommes ! Que l'idée de bonté ne nous en fasse point oublier d'autres, destinées également à nous éclairer. Ce mystère annonce que la parfaite justice est inséparable de la suprême bonté, dans l'Eternel : grâce à la Rédemption, il pardonne ; mais il ne pardonne qu'après l'expiation.

Une merveille enfante d'autres merveilles. La Rédemption n'ayant pas dépouillé l'homme de son libre arbitre, les vices et les souffrances continuent d'affliger ce monde. La tendresse du Sauveur n'est point épuisée. Le divin mystère se renouvelle chaque jour : il n'est plus sanglant ; ce n'est point cependant une simple commémoration ; le Christ descend sur l'autel, il se donne à nous . . . Quelle voix dira tous les bienfaits de Dieu et toute la reconnaissance que lui doivent les hommes !

Malgré tant de secours et de prodiges, les pas de l'homme sont incertains, ses chutes sont fréquentes ; que sera-ce si vous lui enlevez tant d'appuis, si vous ne

lui laissez, pour le soutenir et pour le diriger, que nos traités de métaphysique et nos systèmes de morale ?

(A continuer.)

Littérature.

L'ANTE-CHRIST.

VII.

(Suite.)

La porte du jardin et celle de la chambre où écrivait Rouilloux s'ouvrirent à la fois, quatre gardes municipaux armés parurent d'un côté, quatre de l'autre, et un commissaire, coiffé de l'écharpe officielle, s'avança au milieu, en s'écriant :

—Au nom de la loi, je vous arrête !

Le médecin resta pétrifié, ses yeux s'élevèrent et sa bouche s'ouvrit démesurément : le journaliste pâlit, trembla et chercha vainement une issue pour s'échapper ; le général continua à dormir, tandis que l'avocat, s'approchant du commissaire avec le plus doux sourire, reprit d'une voix insinuante :

—Il y a méprise, Monsieur ; nous sommes réunis pour affaires chez un de nos clients, et je ne puis croire . . .

—Lequel de vous se nomme Michal ? interrompit le magistrat.

—Il n'est point ici, —continua Polissard —quand à moi je suis député, et par conséquent hors de toute atteinte judiciaire, jusqu'à ce que la chambre en décide autrement.

—Pouvez-vous justifier le titre que vous venez de prendre ?

—Oui, monsieur.

—Hâtez-vous donc.

—Je n'ai sur moi aucun papier, mais l'attestation de témoins honorables . . .

—J'ai ordre d'arrêter toutes les personnes rassemblées dans cet appartement ; aucune d'elles ne peut donc témoigner en votre faveur.

—Mais, Monsieur . . .

—Veuillez réveiller celui qui dort, et suivez-moi à la préfecture.

Je suis inviolable, —hurra Polissard.

—Vous le prouvez à monsieur le préfet lui-même, qui vous attend en cet instant.

—C'est illégal !

—Voici le mandat.

Tandis que Polissard se démenait avec le général, qu'on était parvenu à éveiller, témoignait sa surprise et son indignation par une foule de jurons très-énergiques. M. Hideux et le docteur se laissaient conduire sans dire un mot. On entra à la porte, avec tous les regards dus à sa grandeur et à son rang. Les voisins se mirent aux fenêtres. Il y eut un rassemblement assez brutalement silencieux : on le fit dans un fiacre avec le général : les autres prisonniers furent placés dans un second fiacre, et le tout escorté par des sergents de ville, roula vers le quai de l'Orfèvres. Alors, sur les complaisantes indications de Rouilloux, qui n'avait pu être arrêté, on commença les perquisitions les plus minutieuses au domicile de M.

chaël. Les tiroirs furent ouverts, la trappe elle-même n'échappa point aux recherches ; on fouilla partout, et au bout d'une heure les trésors et les papiers étaient portés au greffe. Rouilloux, resté seul enfin, huma une large prise, secoua la poussière que le bouleversement du mobilier pouvait avoir fait voler sur ses habits, et se remit à écrire sans même s'inquiéter des cris insultants et des questions railleuses que les vieilles femmes et les enfants de la maison lui adressaient du dehors.

Michaël, pendant ce temps, ne se doutant nullement de ce qui se passait chez lui, traversait à la hâte le Luxembourg, afin de prendre l'omnibus à l'Odéon ; car, fidèles à ses principes d'économie, le vieil usurier ne se fût décidé pour rien au monde à prendre un fiacre. Il arriva rue de Provence, entra dans un assez bel hôtel, traversa plusieurs salles, où un grand nombre de commis, occupés à écrire, le laissèrent passer sans lui adresser la parole. Il pénétra dans un cabinet fort élégant. Là, un gros homme, rouge et replet, au teint fleuri, au regard animé, était étendu sur un fauteuil à la Voltaire, et parcourait avec nonchalance un grand journal, tout en dégustant une tasse de chocolat.

— Eh bien ! dit impérieusement Michaël, — voilà donc comment vous remplissez vos fonctions ? Prenez garde, monsieur Langeau ; en vous mettant à la tête de cette maison de banque, j'ai voulu faire de vous un prête-nom, pas autre chose ; vous le savez, et je trouve étrange qu'au lieu de vivre honnêtement, vous vous permettiez des façons que je ne puis souffrir. Du chocolat ! une robe de chambre ! un journal ! et sans doute une voiture sous la remise et des chevaux dans l'écurie ! Sur quoi comptez-vous pour payer une telle dépense ?

— Mon cher monsieur Michaël, ne nous fâchons pas, s'il vous plaît, et parlons de choses plus sérieuses. Vous avez reçu ma lettre ?

A l'instant où je me suis aperçu de la soustraction du testament. Je suis perdu sans ressources. Ils sont venus ici ? qu'ont-ils dit ? qu'ont-ils fait ?

— Le prêtre s'est présenté, appuyé de deux jeunes gens, à l'air passablement insolent. L'un d'eux était Arnold. Ils ont parlé de justice ; que sais-je ? J'étais seul. Ne trouvant rien à répondre, je l'ai, à tout hasard, engagé à revenir à quatre heures.

— Sous quelque prétexte ?

— Pour me donner le temps d'arrêter mes comptes et de ne pas faire faillite les mains vides.

— Et ils ont consenti à cela ?

— Ils n'ignorent pas que je ne suis rien ici ; mais comme la maison est en mon nom et qu'elle roule sur des capitaux qui leur appartiennent, ils voulaient, avant de vous envoyer aux galères, ce qui reste ne les avancerait à rien, puisque nous aurions toujours le loisir de détourner une partie de l'argent . . .

— Silence ! — interrompit Michaël en frémissant, — tu m'as expliqué tout ceci dans ta lettre ; il est d'ailleurs inutile d'insister sur ces détails. Je veux seulement savoir ce qu'ils ont dit en partant.

— Rien autre chose, sinon qu'ils allaient

chez le procureur du roi pour vous faire arrêter.

— Misérable ! tu les a laissés partir !

— Fallait-il donc leur abandonner ma caisse ?

— Mais l'argent, m'as-tu dit, est en sûreté.

— Malheureusement nos capitaux sont en circulation, et du jour où nous suspendrons nos paiements, il ne faudra songer à rien recouvrer ; tous les créanciers accourront, et les débiteurs se tiendront fort tranquilles. Cela se passe toujours ainsi. Il faut vous contenter de ce qu'il y a ici et tâcher de gagner la frontière au plus vite.

— A peine vingt-quatre millions ! ce n'est rien . . .

— La somme est pourtant assez jolie, et à votre place . . .

— Silence donc, misérable ! tu m'assasines avec tes réflexions.

— Prenez garde ! monsieur, il n'y a point un instant à perdre, et vous parlez beaucoup.

— Où est l'argent ?

— Dans un fiacre, qui vous attend à la barrière du Roule.

— Un fiacre ! je suis volé, ruiné, perdu !

— Dans la voiture, il y a un commis qui vous reconnaitra et vous cédera la place.

— Et combien avons-nous en circulation ?

— Près de cinquante millions.

— Et il faut se borner à vingt-quatre ! c'est infâme.

— Pour mes honoraires, j'ai bien distrait quelque chose, une bagatelle, mais le reste vous sera fidèlement remis. Hâtez-vous toutefois, la police est sur vos traces, et vous serez très-probablement forcé de tout perdre, et de plus, on vous enverra à Toulon ; mais j'y pense, vous avez soixante ans, vous éviterez le bagne.

Michaël, indifférent à ces cruelles paroles, ne songeait qu'à son or ; la vie même lui paraissait peu de chose auprès de la perte de sa fortune. Tandis que Langeau parlait, le vieillard marchait à grands pas, dans une sombre attitude, le front pâle et baigné d'une sueur froide, les poings crispés, les yeux hagards. Tout à coup il s'arrêta, et frappant du pied :

— C'est Rouilloux qui m'a trahi ! — s'écria-t-il, — il se sera entendu avec le nègre et cet abominable prêtre.

— Je vous ai toujours dit de vous méfier de Rouilloux.

— Il écrivait dix heures par jour pour trente sous ; le moyen de soupçonner un tel homme ? Mais toi, Langeau, songe à me rendre tes comptes et à te démunir de ce que tu m'as volé.

— Nous verrons cela un autre jour ; je ne suis responsable de rien, moi, j'ai pris mes sûretés ; vous, c'est une autre affaire.

— La faillite est indispensable, — poursuivit Michaël, — mais les vingt-quatre millions.

— Je vous répète qu'ils vous attendent à la barrière du Roule.

— Moins ce que tu as détourné. Combien ? parle.

— Pas aujourd'hui ; il faut aussi que je songe à fuir. Je dirai qu'on m'a dévalisé, rien de mieux, mais cela ne semblera peut-être pas suffisant ; on pourrait m'appré-

hender au corps m'envoyer en prison, et vous comprenez que tout cela est fort désagréable.

— Je te dénoncerai.

— Ce serait peine perdue, et vous préférez vous sauver avec moi.

— Et où ? comment ? pourquoi chercher à fuir ? Je suis trahi par tous, même par toi que j'ai comblé de bienfaits, couvert d'or, et tu n'as pas honte de dire en face à un vieillard faible, malheureux, sans appui, sans défense : Moi aussi, je t'ai volé. Oh ! vois-tu, cela est par trop infâme ! et il faut que tu sois puni du ciel ou des hommes . . .

— Je pensais que vous ne croyiez pas en Dieu et que les lois vous faisaient sourire de pitié. Je n'ai point oublié vos théories à cet égard, et tu n'as profité de mes leçons. Ecoutez, puisque vous ne tenez pas absolument à fuir, et que d'ailleurs les vingt-quatre millions qui vous restent ne courent aucun risque, je veux bien vous expliquer ma manière de voir en tout ceci. Un coquin qu'on dépouille peut-il justement erier au voleur ? Je ne le crois pas, et votre silence me prouve que vous êtes entièrement de mon avis. Resto la question de conscience, d'honneur, etc... Eh bien ! grâce à vos exemples, j'en suis venu à voir dans tout cela des mots, rien de plus. De quoi vous plaignez-vous ? Vous aviez soustrait autrefois cinq millions, en moins de soixante ans, ils en ont produit soixante et quelques ; vous êtes forcé d'en sacrifier cinquante, mais vous en avez bien caché quelque part deux ou trois petits, ce qui, avec ceux que je vous sauve, font à peu près trente ; c'est une spéculation fort avantageuse. Voulez vous prendre une tasse de chocolat ?

— Si du moins j'avais brûlé ce maudit testament ! — s'écria Michaël qui n'avait pas écouté.

— Oui, — reprit Langeau, — pourquoi ne pas l'avoir brûlé ?

— Pourquoi, — s'écria Michaël hors de lui, — c'est toi qui le demandes !

Et il s'assit auprès de la cheminée, se couvrit le visage de ses mains et resta ainsi, dans une parfaite immobilité, tandis que des larmes ruisselaient entre ses doigts secs et ridés, et que des soupirs convulsifs déchiraient sa poitrine. Langeau le considérait d'un air froid et dédaigneux, et se disait en lui-même :

— Voilà donc où conduit l'avarice !

Il se dit : *Voilà donc où conduit l'avarice !* Bien ne saurait jaillir de cet étroit cerveau que la crainte, la pusillanimité, la folie. Il pleure sur une fortune dont il ne savait pas jouir. Il n'ignore même pas que le fruit d'un crime acheté l'impunité, et il le voudrait peut-être pas sa grâce au prix d'une pièce d'or. Il n'aura jamais la force de fuir avec moi ; il aimera mieux se cramponner à la caisse et mourir là, sans résistance et sans espoir, que d'entrer hardiment dans la voie que je me suis tracée, et il faudra que je l'entraîne ; car j'ai tout prévu ; j'ai besoin de cet homme, je ne prétends pas laisser un témoin derrière moi.

Tout à coup, Langeau s'approcha du vieillard, et le frappant sur l'épaule :

— Debout ! — continua-t-il, — voici l'heure de montrer du courage. Pour la der-

nière fois, voulez-vous une partie de vos trésors et la liberté, ou rien avec le cachot, les fers, la honte et peut-être la mort ?

(A continuer.)

Extraits des derniers Journaux d'Europe.

(Suite.)

FRANCE.

LA LIBERTÉ.

Nous lisons dans le *Corsaire* : « Nous avons dit de dures vérités au gouvernement du juillet, autant que les lois nous l'ont permis. Si nous étions forcés de nous taire aujourd'hui ou d'avoir des égards, je ne vois pas où serait le progrès amené par la république.

Je dirai donc que le gouvernement provisoire vient de faire une faute, une de ces fautes qui peuvent compromettre la république, et qui compromettent déjà gravement le commerce et la sécurité de Paris :

C'est la proscription des titres.

Et d'abord, où était l'urgence de cette mesure ?

Est-ce que le gouvernement provisoire n'a rien à créer pour qu'il s'occupe à détruire ? Encore si c'eût été détruire ! Mais depuis la révolution de 1830, déjà tout le monde en France pouvait se dire noble ; on ne fait donc, en résumé, qu'enfoncer une porte ouverte. Si la liberté n'est pas un vain mot, je veux, moi, avoir la liberté de m'appeler marquis et d'appeler ainsi mon camarade. La mesure était bonne, urgente en 1789, époque où ces titres impliquaient des privilèges, où la noblesse avait seule les droits et nous autres les devoirs ; mais aujourd'hui que l'égalité des droits et des devoirs est chose acquise à tout le monde, cette mesure superflue ne nous paraît propre qu'à jeter la frayeur parmi la noblesse et l'engager à quitter la France, ce qu'elle fera sans doute, si le bon sens de cette partie de la population ne l'emporte pas sur une première impression de crainte.

Hier, la situation était magnifique, aujourd'hui déjà elle l'est un peu moins.

Hier, tout le monde était et pouvait être républicain, aujourd'hui déjà plusieurs Français pourraient craindre de l'être !

Espérons que l'assemblée nationale réparera la faute du gouvernement provisoire. Point de mesure de proscription, pas même sur des questions de forme. La liberté pour tous. Si un seul d'entre nous n'est pas libre la république, est compromise. A. WEILL.

LA CURÉE.

Nous empruntons l'article suivant au *National* :

« Jérusalem renaît plus brillante et plus belle ! La république est proclamée : la curée des places a commencé, immense, ardente, haletante, insatiable ; c'est pis qu'en 1830 ! Que de satisfaits ! que de confiants ! que de dévoués ! Sous Louis-Philippe, lorsque les républicains étaient injuriés, honnis, persécutés au point de ne pouvoir même porter leur nom, qui jamais eût soupçonné que la république comptât un peuple de partisans si chauds dans le fond ! Elle ressemble à la Jérusalem de la prophétie :

D'où lui viennent de tous côtés.

Ces enfants qu'en son sein elle n'a point portés ?

O Louis-Philippe ! ô M. Guizot ! que ne pouvez-vous entendre les beaux hymnes à votre louange et gloire chantés aujourd'hui par vos anciens admirateurs ! Combien vous seriez touchés, ravis de ce concert ! Les témoins et les basses-tailles ministérielles, qui retentissaient naguère à la chambre, se sont transportés dans

l'antichambre du gouvernement provisoire : Vive la république ! fi de la monarchie ! plus de Bourbons ! un gouvernement corrompu, corrupteur, hypocrite, violent, odieux à tous les gens de bien !... — Et l'on disait cet homme-là habile ! — Habile, monsieur ! il n'était que fourbe, cupide et artificieux ! toujours prêt à sacrifier la France à son intérêt personnel ou dynastique ! — Et ce Guizot, monsieur ! en voilà un misérable ! servant son Louis-Philippe contre ses propres convictions, contre sa conscience ! — Sa conscience, dites-vous ? Allons donc ! est-ce que Guizot avait une conscience ? — Ces gens-là nous perdaient, nous menaient droit à l'abîme ! Oui, mais la sagesse et le courage du peuple nous ont sauvés ! Vive la république !... »

Voilà ce que vocifèrent en chœur, à l'unisson, les ex-députés du centre, les journalistes ministériels, tous les serviteurs du pouvoir tombé. Leur platitude d'hier peut seule donner la mesure de leur impudeur d'aujourd'hui, véritables chauve-souris politiques :

Je suis oiseau, voyez mes ailes !

Je suis souris : vivent les rats !

Jupiter confonde les chats !

Les bureaux, les anti-chambres, les escaliers des ministères regorgent de cette foule qui grouille, se démeine et donne de la voix. Tous mettent leur zèle au service de la patrie, dont à cette heure, ils n'écourent plus le nom désiroisement, comme faisait encore la veille de la révolution une vilaine petite feuille nocturne : « Allons, banquetteurs, en avant la Marseillaise, allons, enfants de la patrie !... »

Les familiers de Louis-Philippe, assidus au cercle de Marie-Amélie, intimes et complaisants de feu le révérend père Martin (du Nord) montent à l'assaut de l'Hôtel-de-ville ; ils haranguent le peuple dans les rues ; au lieu de monsieur, madame ils ne souffrent plus d'autre appellation que citoyen, citoyenne.

Apostats de la liberté, apostats de la servitude, fidèles uniquement à leur égoïsme et à leur lâcheté, ils mériteraient pour tout châtiement de passer vingt-quatre heures au pilori entre leur nom et leur pétition.

Tout cela, du moins, atteste la force imposante du pouvoir qui vient de se fonder par les mains du peuple.

Mais, au milieu de cette meute aboyante et altérée, la nécessité de pouvoir immédiatement à certains emplois expose le gouvernement provisoire à des surprises regrettables. On s'en plaint avec raison ; il ne faut pas pourtant se scandaliser outre mesure, croire que le choix de messieurs tels et tels traduise la pensée du gouvernement, et que la France soit destinée à subir les principes et l'autorité de pareils fonctionnaires.

Nullement ! le gouvernement provisoire est composé d'hommes éminents par le talent et par le cœur ; leurs actes le prouvent tous les jours ; mais enfin ils sont hommes, et comme tels soumis aux erreurs de l'humanité. Dans leur position, il est surtout impossible de s'en garantir absolument ; mais ces erreurs seront aussitôt corrigées que reconnues. Voilà ce qui ne peut être un moment douteux, voilà ce qu'il faut se dire à soi-même et répéter aux autres pour affermir la confiance, sans laquelle il serait difficile de faire le bien.

Quand l'arbre vient de fleurir, tous les fruits nouent indistinctement ; mais, au premier vent, les fruits véreux se détachent et sont précipités à terre, et ceux qui demeurent n'en croissent que plus vigoureux. Attendez que le vent de l'opinion publique ait un peu secoué l'arbre de la liberté : la chute des fonctionnaires véreux n'est pas éloignée.

— On prête au général Bugeaud un mot qui, s'il n'a pas été dit, aurait au moins pu l'être. Voyant le flot populaire déborder par toutes les rues et menacer les murs de son palais, l'ex-roi, tremblant comme Richard qui s'écriait : « Mon royaume pour un cheval ! » se tourna plein

d'anxiété vers le général en disant : « Comprimez l'insurrection, il le faut ! — Sire, je puis faire tuer 20,000 hommes, répondit-il. — Mais comprimez-vous l'émence ? — Quant à cela, je n'en puis rien pondre. » (La République.)

— Le *Charivari* fait un rapprochement qu'il est bon de citer : « Charles X avait les yeux pleins de larmes en touchant le sol de la Grande-Bretagne ; Louis-Philippe, en abordant en Angleterre, s'est écrié : « Grâce à Dieu ! me voici enfin sur la terre anglaise ! » Ce mot résume admirablement le système politique suivi depuis 1830. Comme il aimait la France, ce roi exilé ! »

— Outre quelques meubles d'un style équivoque, un assez grand nombre de tableaux et de livres ont échappé à l'incendie qui a dévoré le château de Neuilly et aux mains rapaces qui ont achevé la ruine de ce somptueux palais. Les tableaux, presque tous modernes, sont en ce moment transportés au Louvre, où l'on en fait un dépôt provisoire. La bibliothèque formait quatorze mille volumes. On peut estimer qu'environ douze mille de ces volumes ont été sauvés.

— Nous lisons, dit la *Presse*, ce qui suit dans une lettre du Havre : « M. R. l'un de mes amis, s'est trouvé présent à l'embarquement du roi sur un bateau pêcheur, parti jeudi des environs de Tréport. Au moment de quitter ce sol où il avait été roi, Louis-Philippe s'est tourné vers R et lui a dit : « Ralliez-vous franchement et sincèrement à la république, car j'emporte avec moi la monarchie française, et je descendrai avec elle dans le tombeau. J'ai été le dernier roi de France. Adieu. »

— On lit dans la *Gazette du Midi* (journal de Marseille) : « Ce matin, le saint viatique était sorti de l'église de Saint-Charles et traversait les grandes rues de ce beau quartier ; il a rencontré plusieurs détachements de la garde nationale et de la ligne, et a reçu d'eux l'accueil le plus respectueux, les honneurs dus à la seule majesté qui soit impérissable. »

— M. Guizot, en arrivant à Douvres, a été reçu par M. Mac-Gregor et les employés de la compagnie du chemin de fer ; un Français présent s'est mis à crier : *à bus Guizot !* L'ex-ministre, drapé dans un grand manteau, paraissait soucieux et malade.

— Lord Cowley, secrétaire de l'ambassade anglaise à Constantinople, vient d'être nommé ministre plénipotentiaire près la confédération suisse.

— M. de Bois-le-Comte, notre ambassadeur en Suisse, a demandé au gouvernement de Berne de pouvoir vivre à Berne en simple particulier, sous la protection des lois. Le gouvernement le lui a accordé.

— M. de Kisseleff, chargé d'affaires de Russie en France, doit quitter Paris cette semaine, pour se rendre à Saint-Pétersbourg. En son absence, c'est M. de Balabine, secrétaire d'ambassade, qui gère les affaires de Russie en France.

— La police autrichienne a pris des précautions si minutieuses qu'il ne passe aucune correspondance de la Lombardie pour la France.

Le gouvernement provisoire de la république, considérant que, depuis un demi-siècle, chaque nouveau gouvernement qui s'est élevé a exigé et reçu des serments qui ont été successivement remplacés par d'autres à chaque changement politique ;

Considérant que tout républicain a pour premier devoir le dévouement sans réserve à la patrie, et que tout citoyen qui, sous le gouvernement de la république, accepte des fonctions ou continue à les exercer, contracte plus spécialement l'engagement sacré de la servir et de se dévouer pour elle, décrète : Les fonctionnaires publics de l'ordre administratif et judiciaire ne prêteront pas serment.

Fait à l'Hôtel-de-Ville, en séance, le 1er mars 1848.

Le gouvernement provisoire a reçu une députation composée de 500 citoyens des États-Unis d'Amérique. La députation était précédée du drapeau américain et du drapeau français réunis sur une hampe comme symbole de l'union des deux peuples. M. Goodrich, au nom de ses concitoyens, a prononcé un discours dans lequel nous remarquons les passages suivants :

« Dans la lutte qui s'est engagée, nous avons admiré la magnanimité de la nation française, son calme, sa modération, sa générosité dans le triomphe, son prompt retour à l'ordre et au respect des lois, après le tumulte et la confusion d'une révolution.

« Nous trouvons dans ces circonstances d'heureux augures pour la félicité future de la France et de l'humanité ; une garantie que l'œuvre si noblement commencée sera dignement achevée par l'établissement permanent d'un gouvernement juste et libéral, et que la liberté, la paix et la prospérité sont destinées à régner chez ce grand peuple... »

M. Arago, membre du gouvernement provisoire, a exprimé les sentiments de reconnaissance que lui inspirait cette manifestation toute sympathique. « Le vœu que nous faisons, a-t-il dit, c'est que la nation américaine et la nation française vivent dans l'union la plus intime. Je suis convaincu que les deux nations seront unies comme sont unis les deux drapeaux, dans le symbole que vous portez. *Vive la république !* » (la députation en masse répète : *Vive la république !*)

Un des membres de la députation. Les Américains ici présents vous prient d'accepter ces deux drapeaux unis ; ils sont à jamais l'emblème de l'alliance entre la France et les États-Unis de l'Amérique du Nord.

Tous les membres de la députation. Nous le jurons sur notre sang.

M. Arago. Nous recevons ce drapeau avec reconnaissance. Vous allez le placer à l'Hôtel-de-Ville, et j'espère que jamais le despotisme ne viendra l'en arracher.

(Une triple salve de bravos suit ces paroles.) Le double drapeau est déposé dans la salle des réceptions.

La lettre suivante a été adressée à M. Louis Blanc par M. John Grant, au nom d'un grand meeting tenu à Edimbourg :

« Honorable et noble patriote, c'est avec une véritable joie que j'adresse aux représentants de la république de France les résolutions suivantes prises dans un meeting nombreux, influent, enthousiaste, des habitants d'Edimbourg, tenu samedi

soir (26 fév. cr), lequel a exprimé la plus profonde sympathie pour le grand et glorieux mouvement démocratique des prolétaires de France.

« Les résolutions suivantes ont été proposées par le docteur Mac-Donald, de Londres, et soutenues par le docteur Alexander Hunter :

« 1^o. Que tout en déplorant l'effusion du sang répandu dans Paris, le meeting approuve hautement l'opposition ferme et décidée que le peuple de France a fait au despotisme, et à la conviction qu'il persévérera dans ses efforts jusqu'à ce qu'il ait établi un gouvenement réellement démocratique ;

« 2^o Que le meeting est décidé à persévérer avec énergie dans la poursuite des droits du peuple.

« Le meeting me charge de vous assurer que vous avez l'entière approbation des millions de travailleurs de ce pays.

JOHN GRANT.

—Le gouvernement provisoire arrête : M. Garnier-Pagès, membre du gouvernement provisoire, est nommé ministre des finances, en remplacement de M. Goudchaux, dont la démission est acceptée.

Fait à Paris en conseil du gouvernement, le 5 mars, 1848.

ESPAGNE.

La nouvelle de la révolution française a causé la plus vive sensation à Madrid.

Narvaez a demandé la dictature. Il a présenté le 28 au congrès un projet de loi qui confère au gouvernement le droit de suspendre les garanties données par la constitution, celui de lever les impôts d'après les prévisions du budget, et d'en appliquer les produits aux besoins de l'état sans être astreint à les répartir suivant les chapitres du budget de chaque département ; enfin l'autorisation de se procurer 200,000,000 de réaux par les moyens qui lui paraîtront les plus convenables. La commission nommée pour l'examen du projet a fait un rapport favorable aux prétentions du ministère.

Les progressistes sont décidés à protester contre cette loi et à se retirer du congrès, si l'on ne ferme les cortès auparavant, comme on suppose que les ministres en ont l'intention. Des ordres ont été donnés aux capitaines-généraux pour mettre leurs provinces en état de siège, si les circonstances semblent l'exiger.

Voilà donc le ministère modéré qui entre en Espagne dans la voie où Louis-Philippe s'est perdu. Marie-Christine aujourd'hui n'est plus pour rien dans ce qui se fait à Madrid. Elle a compris que les modérés avaient fait leur temps, et après avoir inutilement essayé de s'entendre avec les progressistes, après s'être abouchée avec M. Corina, elle est allée chercher on ne sait où un abri contre des orages prochains qui n'auraient pas respecté sa personne.

Narvaez fait tous ses efforts pour obtenir l'appui de l'Angleterre.

ITALIE.

Les jésuites ont quitté Turin le 2. Ils en avaient reçu l'invitation à la suite d'une manifestation hostile que blâment tous les journaux, tout en regrettant que les pères

ne l'aient pas prévu depuis longtemps.

Une collision sur laquelle on manque de détails, a eu lieu à Magenta, entre des soldats croates et des tyroliens, suivant les uns ; entre des croates et des italiens, suivant les autres. Les vaincus ont passé le Tessin et se sont réfugiés en Piémont. Les Hongrois nouvellement arrivés en Lombardie fraternisent avec les italiens. A Brescia, nouvelles rixes ; à Milan, d'après la *Gazette d'Augsbourg*, collision sanglante qui aurait coûté aux Milanais un nombre considérable de leurs. On dit que dans la famille impériale les princesses font de vives représentations contre la marche que l'on suit en Lombardie, et que l'impératrice a envoyé 10,000 frs. à la présidence du comité de secours de Milan.

—Il s'est passé à Palerme un fait terrible, mais qui montre en même temps la puissance et l'autorité du gouvernement provisoire sicilien. M. Santoro, un des membres de ce gouvernement, a fait tuer de sa propre autorité une trentaine de sbires les plus féroces et les plus détestés qui étaient tombés entre les mains du gouvernement. Le comité ayant appris ce fait, a ordonné l'arrestation de M. Santoro, l'a fait juger et fusiller au bout de deux heures. Cet acte énergique a donné une très grande force morale au comité, qui, en faisant exécuter un homme bien populaire pour son courage, a donné la mesure de son énergie.

ALLEMAGNE.

De graves événements semblent s'accumuler sur l'horizon politique de l'Allemagne. L'agitation produite tout à coup par les événements de France est restée généralement jusqu'ici dans les bornes de la légalité, grâce d'ailleurs aux concessions faites sans délai dans le Wurtemberg et à Bade. La diète germanique elle-même a jugé à propos d'abandonner le règlement des affaires de la presse au gré de chaque état de la confédération. Mais en Prusse, en Bavière, il y a eu de graves collisions et des démonstrations violentes. Voici ce que nous lisons dans un supplément extraordinaire de la *Gazette de Cologne*, en date du 5 mars, à 2 heures du matin ; c'est une proclamation du président de régence :

« Un certain nombre de personnes se sont permis d'assiéger le conseil communal assemblée à l'Hôtel-de-Ville pour l'exercice de ses fonctions, non pas avec des prières, mais avec des exigences du peuple, et ont essayé d'arracher par la violence l'adoption de demandes qui légalement ne sauraient être en aucune façon prises en considération par les loyaux représentants de la ville.

« Ces exigences du peuple, telles qu'elles ont été répandues en un grand nombre d'exemplaires et lues à haute voix, sont : 1^o. La législation et l'administration par le peuple ; le suffrage et l'éligibilité universelle dans la commune et dans l'état ; 2^o. La liberté sans condition de la parole et de la presse ; 3^o. l'abolition de l'armée permanente et l'armement général du peuple, avec des chefs élus par lui ; 4^o. la liberté complète de se réunir ; 5^o. la protection au travail, et que toutes les choses de première nécessité soient garanties à tous ; 6^o. la complète éducation de tous les enfants aux frais de l'état.

“ Pendant quelques temps, l'assemblée des représentants de la commune a été assiégée par des discours séditieux, jusqu'à ce que la force armée ait balayé la place de l'Hôtel-de-Ville et arrêté un des meneurs qui depuis longtemps était signalé comme tel aux autorités. L'enquête judiciaire commencera immédiatement sur cet attentat inouï dans notre province.

“ Les habitants paisibles de Cologne déploront avec moi cette infraction à la loi et à l'ordre. Les autorités comptent sur leur concours ; leur force et leur vigilance réunies sauront détourner de la population d'une ville tranquille et heureuse tout nouveau malheur qui peut préparer systématiquement la conspiration de gens mal intentionnés.”

“ Cologne, le 3 mars, 1848.

“ Le président de regence,
“ Signé DE RAUMER.”

Les journaux allemands que nous avons reçus ce matin nous apprennent que ce mouvement qui vient d'éclater à Cologne a été en partie réprimé par la force, en partie apaisé par l'intervention de six députés qui ont remis au président du cercle pour être immédiatement expédiée à Berlin une pétition à peu près semblable à celle de Manheim.

A Munich, des réunions plus que tumultueuses, composées de bourgeois et d'étudiants, ont eu lieu le 2 mars. Ces rassemblements qui avaient pour objet de délibérer sur des adresses à faire dans le sens réformiste au roi, ont amené le soir une émeute fort menaçante. La foule s'est portée devant l'hôtel du ministre de l'intérieur, M. de Berks, créature de Lola Montès ; des cris : *A bas !* des pierres lancées dans ses fenêtres, ont fait accourir le prince Luitpold, le président du conseil M. de Wallenstein, dont l'intervention a été insuffisante. Les troupes ont enfin balayé les rues, mais fort avant dans la nuit l'émeute grondait encore. On s'inquiétait pour le lendemain. Une députation de bourgeois a demandé la convocation immédiate des états.

Il est certain que plusieurs régiments bavarois ont reçu l'ordre de se mettre en marche, mais on ne sait au juste s'il s'agit d'une concentration de troupes dans le palatinat ou de simples changements de garnisons.

Nous lisons dans une correspondance de Berlin :

“ Il paraît évident que, antérieurement à la révolution française, dans la simple prévision d'un changement de ministère à Paris, à la connaissance et de l'aveu de Louis Philippe, la Prusse, l'Autriche et la Russie, réunies par une convention, avaient pris des mesures militaires pour se garantir mutuellement la possession de leurs provinces et former une coalition en laissant à l'Autriche seule le rôle actif tant en Italie qu'en Suisse. La Russie et la Prusse devaient rester l'arme au bras. Il s'agit maintenant de savoir si la révolution française et le mouvement qui en est résulté en Allemagne ont changé les dispositions du roi de Prusse. D'un côté, ce mouvement ôte beaucoup de sa liberté d'action à Frédéric-Guillaume ; de l'autre, il ouvre à son ambition un champ tout nouveau. La pétition de Manheim, qui se colporte de

ville en ville, qui est partout signée avec enthousiasme et présentée aux princes d'une manière assez munçante, contient un article fait pour plaire au roi de Prusse, celui qui demande la convocation d'un parlement allemand, et à Darmstadt on ajoute la nomination d'un chef intérimaire de l'Allemagne. C'est la couronne d'empereur qui lui est offerte à condition qu'il remplira toutes les promesses de 1813 ; s'il ne l'accepte pas, d'autres princes la prendront, et déjà le roi de Wurtemberg a revendiqué l'initiative par un acte officiel adressé à In diète. Toutes les combinaisons peuvent donc être modifiées d'un instant à l'autre. Il y a en ce moment au moins de l'hésitation à Berlin. Le colonel Radowitz est parti le 29 pour Vienne ; mais en présence de l'excitation qu'a reçue l'opinion publique, le cabinet a cru devoir déclarer, dans la *Gazette Officielle de Prusse*, qu'il se joignait au mouvement de l'Allemagne occidentale, et que sa devise serait : “ Point d'intervention en France, indépendance et rationalité de l'Allemagne.”

Darmstadt. La chambre des représentants a discuté le 12 une proposition de réforme faite par un de ses membres. Il a fallu déployer de grandes forces pour maintenir l'ordre dans la ville.

Carlsruhe. La garde nationale a commencé son service le 3. Elle a éteint l'incendie que les malveillants avaient occasionné. L'agitation était toujours très-grande.

Stuttgart, le 2 mars. Toutes les classes de la société sont dans la joie. Après la liberté de la presse, on espère obtenir l'armement des citoyens et l'institution du jury. La tranquillité n'a pas été troublée dans le Wurtemberg, et les affaires suivent leur cours ordinaire. Partout, dans le Wurtemberg, ferme résolution de repousser toute agression étrangère. Ce sentiment national ne se démentira pas lorsqu'il faudra agir.

—La Saxe s'est émue profondément, comme le reste de l'Allemagne, à la nouvelle des grands événements de Paris. Tous les peuples allemands se lèvent pour la liberté. On écrit de Leipzig, 1er mars :

“ La révolution de France a produit une impression extraordinaire sur les esprits. On s'arrache les feuilles extraordinaires de Paris. Il est question d'une pétition qui serait adressée au gouvernement pour demander la prompte convocation des représentants du peuple. On réclame pour tous la liberté de la presse et le jury. La censure de la Saxe était devenue, depuis quelque temps, presque aussi sévère que celle de l'Autriche et de la Hesse électorale.”

—La *Gazette de Magdebourg* annonce, sur la foi d'un de ses correspondants, que des troubles ont éclaté à Saint-Petersbourg, et qu'on a attenté à la vie de l'empereur. Les lettres et les journaux par le dernier courrier russe nous portent à croire que cette nouvelle est fautive. L'empereur Nicolas est malade ; la dépêche télégraphique qui lui annoncera les événements du 24 février ne pourra qu'ajouter encore à l'irritation qu'on remarque en lui depuis quelque temps, et que l'on attribue à sa maladie de foie. (*Presso.*)

Grande Vente Annuelle.—T. CASEY, *Cours de Chimie Expérimentale.*—N. AUBIN, *Assemblée générale de l'INSTITUT CANADIEN.* *Quinzaine de Poque à vendre.*—J. & O. CREMAZIE.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.

QUÉBEC, 7 AVRIL, 1848.

Canada.

ELECTION.—L'honorable M. PRICE a été élu sans opposition au 1er *Riding* d'York.

Les journaux de Montréal annoncent que M. MARION de Contre-Cœur, député le comté de Verchères a M. Cartier, M. Bureau et Polette se présentent pour la ville des Trois-Rivières. A Terrebonne où la nomination a eu lieu le 3, il y a trois candidats, l'honorable L. M. Viger, MM. A. B. Papineau et Scott.

Nous appelons l'attention sur l'annonce publiée dans nos colonnes de ce jour, du cours de CHIMIE EXPERIMENTALE de N. AUBIN, écuyer, qui commencera le 15 de mai prochain. La connaissance des principes de la Chimie est nécessaire à tous, et il n'est point d'état, point d'occupations qui n'exige cette connaissance. La chimie dans ses rapports, dans son application aux arts et aux sciences, et d'une utilité journalière. Les ouvriers en retirent des avantages importants, et cette science leur est tellement nécessaire, que l'on peut dire que celui qui n'en connaît pas, au moins les premiers principes, ne sera jamais un ouvrier parfait dans son art.

Nous invitons donc, tous nos concitoyens à se rendre à l'appel de l'humble professeur ; ils y trouveront, l'utilité utile à l'amusement. Les instituteurs doivent profiter de cette occasion pour apprendre les éléments d'une science qui forme une des bases de l'enseignement dans les pays les plus avancés sous le rapport de l'instruction publique. Jusqu'à ce jour, cette science a été malheureusement exclue du cours d'enseignement de notre pays ; mais nous espérons que l'administration actuelle dans les modifications qu'elle fera subir à la loi d'éducation, n'oubliera pas d'exiger l'enseignement des premiers principes de cette partie si importante des connaissances humaines, et si nécessaire au progrès et à l'amélioration de l'agriculture et à laquelle la chimie a rendu et rend chaque jour des services éminents par ses précieuses découvertes.

Nous avons reçu la 3ème livraison du *Repertoire National*, l'*Album de la Revue Canadienne* pour le mois de mars, et le *Journal d'Agriculture*, No. 4.

La glace du fleuve devant Montréal est partie, celle devant les Trois-Rivières, l'est aussi. La glace du lac St. Pierre est encore ferme ; les eaux s'élevaient au niveau des rues aux Trois-Rivières. On peut s'attendre au premier jour à la débâcle du lac.

AUX INCENDIES.

Nous apprenons que les débentures en faveur des incendiés de Québec, soient à l'avenir émises par sommes de £10 courant.

Montréal 6 avril.

L'honorable R. Baldwin a été réélu sans opposition. M. Cartier a été élu à Verchères. On dit que M. Bourrel, maire de Montréal va être appelé au conseil Législatif. Et que J. Pelletier écuyer a refusé la place de Juge vacante par la résignation de M. le Juge Gale.

Morning Chronicle.

—L'impression des lois de la dernière session, partie anglaise, vient d'être terminée. C'est un volume de 48 pages. Quand aurons-nous la partie française? (Minerve.)

Nouvelles d'Europe d'un jour plus tard.

La résignation de lord John Russell a été décidée le 11 mars. Le cabinet avait sous considération des concessions importantes pour l'Irlande, à entre autre l'extension de la franchise électorale.

La nouvelle des événements de Paris a produit une grande excitation à Alger. La république y a été proclamée par l'armée ainsi que par le prince de Joinville.

Tout était tranquille à Bruxelles.—A Vienne on attendait de moment en moment le soulèvement de la Lombardie.—

Les Cortès Espagnoles ont adopté à une grande majorité, le projet de loi donnant au ministère des pouvoirs extraordinaires.—

Le manque d'espace nous force à remettre au prochain numéro, la lettre de P. C. Marquis, écuyer, réclamant contre le bruit qui lui faisait résigner le comté de Kamouraska en faveur de l'honorable P. E. Taché.

AU LIVRE D'OR

LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE
RUE LA FABRIQUE, No. 12.

A vendre par les soussignés, SEMAINE A SAINTE, ou QUINZAINE DE PAQUES à l'usage de Rome.

7 avril 1848. J. & O. CREMAZIE.

Cours de Chimie
Experimentale.

Le soussigné ayant obtenu de messieurs les membres de l'école de médecine de Québec la permission d'admettre au Cours de Chimie de cette institution un certain nombre de personnes en outre des élèves, prie celles qui désireraient y assister de lui donner leurs noms aussitôt que possible.

Le cours se composera de 4 séances par semaine pendant 6 mois et comprendra un très grand nombre d'expériences intéressantes et nouvelles, toutes les applications de la chimie aux arts et aux besoins ensuite des familles etc. Les leçons se donneront de 7 à 8 heures du soir à l'ancienne salle des séances de la corporation, rue St. Louis, et commenceront le 15 mai prochain.

Pour les conditions s'adresser à

N. AUBIN,

Au Bureau du Canadien.

Québec, 7 avril 1848.

Drap décati à la vapeur.

Le soussigné a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de faire construire une machine pour décatir le drap au moyen de la vapeur. Cette méthode suivie partout maintenant en France et dans les grandes villes d'Europe, a l'avantage de conserver au drap tout son lustre, bien que l'appât soit enlevé, ce qui n'arrive point lorsqu'il est simplement épongé.

Il se chargera de toutes les commandes en ce genre à des prix raisonnables.

JACQUES FUCH,
Tailleur Français.

Rue St. Jean, près de la porte.

31 mars 1848.

1848.—Grande Vente Annuelle, 1848.
POUR VIDER LES MAGASINS,
Fonds de Mercerie et de Draperie au montant de \$30,000.Marché
de la
Haute-Ville,
QUEBEC.

T. CASEY,

Marché
de la
Haute-Ville,
QUEBEC.

ANNONCE à ses respectables et nombreuses pratiques qu'il se propose de disposer de son assortiment considérable et bien choisi de marchandises, à une grande réduction SUR LES PRIX ORDINAIRES que la simple énumération suivant devra faire désirer suffisamment:—

1000 verges de mousseline de laine, patrons choisis, seulement, 10½ la verge.

63 pièces 6-4 orléans imprimé, patrons assortis, seulement 1s-3d "

1500 verges 6-4 shot checked oregon cloth, tissu magnifique, seulement 2s. "

25 pièces 6-4 cabourgs de soie barré et carrauté (premier prix 3s-6d.) seulement 2s-6d. "

35 pièces 6-4 cachemires de couleurs riches. (premier prix 2s-6d.) seulement 1s-9d "

1500 verges 6-4 drap d'Orléans Justié couleurs foncés. (avant 2s.) seulement 16½d. "

60 pièces 6-4 gala plaids patrons de goût de 1s à 3s "

20 pièces 7-8 plaids pour manteaux, tout laine 4s. à 7s. "

500 verges, merinos, noirs, bruns, tout laine. 2s. "

200 verges robes mousseline de laine riche, nouveau style seulement 10s.

600 verges salinets, couleurs foncées (prix 5s 6d.) seulement 3s. 10½ "

Une variété de satins unis et de couleur, gros de napes, soies, persians, etc. à très bas prix, barragés de satin carrauté pour toilette du soir

900 verges carlton fashionable gingham union 1s. "

1200 verges véritable toile d'Irlande, bien finie de 1s. à 5s. 6d. "

Courtepointes, serviettes, etc. et de tous les prix, un lot considérable de châles de laine, tartanes longues et carrées.

Shetland, drap de Paisley, Norwich et châles de goût imprimés.

60 Douzaines de gants blancs de chevreau pour Dames et pour Messieurs.

Dans le département des marchandises de goût il sera fait une notable déduction, particulièrement dans les rubans, les dentelles, les mousselines cousues, les bonnets, les colle-

rettes, robes d'enfants, corps de robes, chapeaux, capuches de goût, etc. bas, gants, tissus, mouchons, balzarines et fichus de soie variés, mousseline suisse carrauté et des Indes, robes de mousseline brodée, robes de goût pour le soir, etc. etc.

Il APPELE SPECIALEMENT L'ATTENTION SUR LA LISTE PRECEDENTE DE MARCHANDISES EXCELLENTES ET UTILES vu qu'elles ont été achetées sur les marchés de la métropole, à des conditions ayant avantage, qu'elles sont garanties et d'une valeur supérieure de 50 pour cent de plus que les prix cotés.

Marchandises de fonds de la meilleure qualité telles que coton fort pour draps, shirtings barrés, draps longs, courtepointes, couvrepieds damassés, couvertes, tapis de pieds etc.

Corsets pour dames et pour enfants de toutes les grand-urs, passementerie de goût de la plus grande variété.

Mouchoirs et cravates pour messieurs écharpes, gants, bretelles, camisoles et caleçons, chemises de régatte, chemises de drap long avec devants de toiles toutes faites ou manufacturés à ordre.

500 Paires de Souliers de Caoutchouc de toute sortes et grandours.

Un assortiment complet de bottines de drap pour dames et pour enfants, bottines de lasting et de prunelle, de cuir à patente chevreau, maroquin, pantoufles de veau et Bazil, de chevreau, de tapis et d'Allemagne.

1800 paires de chaussettes américaines de laine tricotée; avec une très grande variété d'autres articles.

Il attend instamment de New-York un choix recherché de coiffures de goût, de Rasettes, de bourses de soie; parures pour le soir, passementerie filochée, d'acier et d'or pour bourses, gants de chevreau français, etc. etc.

En gros et en détail.

T. CASEY,

Marché de la Haute-Ville.

Magasin de Souliers et de bottines de Caoutchouc dans la Rue Hope.

Québec, 28 janvier 1848.

Cours de Botanique.

Le soussigné, membre agrégé de la société Médico-Botanique de Londres donnera UN COURS DE BOTANIQUE durant l'été prochain, à commencer du 15 MAI.

Le cours sera en conformité avec la loi qui régit la pratique de la médecine et qui est maintenant en force.

W. MARSDEN, M. D. F. M. B. S. L.

31 mars 1848.

AVIS

AUX ENTREPRENEURS DE BATISSES.

DES soumissions seront reçues jusqu'au 8 AVRIL PROCHAIN, pour la construction d'une maison en briques à deux étages pour être bâtie sur le coin des rues Artillerie et St. Michel, faubourg St. Louis.

On pourra voir les plans et devis en s'adressant au bureau du soussigné.

P. GAUVREAU, Architecte.

Faubourg St. Jean, rue d'Aiguillon.

31 mars.

Soumissions demandées.

On recevra des propositions pour la construction d'une maison en pierre à deux étages située au chantier de M. Wood, d'hui au 15 d'AVRIL PROCHAIN, pour Denis Maguire, épicier; on pourra voir les plans et spécifications en s'adressant au bureau du soussigné.

NARCISSE LARUE,
Architecte.Faubourg St. Louis Rue Artillery.
31 mars 1848.

Dr. Giroux,

APOTHIKAIRE,

à transporté son établissement au
No. 2, Rue La Fabrique.
vis-à-vis le magasin de M. BOISSEAU,
Près du Marché de la Haute-Ville,
QUEBEC.

INSTITUT CANADIEN DE QUEBEC.

Il y aura une assemblée générale des membres de l'Institut Canadien de Québec, dans la salle de l'Institut, MARDI le 12 d'avril courant, à 7 heures et demie P. M. en conformité à l'acte d'incorporation passé dans la dernière session du parlement provincial, pour l'élection des officiers, l'adoption finale de la constitution et pour autres affaires importantes. L'assemblée commencera à SEPT heures précises.

Par ordre,
J. B. A. CHARTIER,
Secrétaire-Archiviste.

Salle de l'Institut, 5 avril 1848.



Institut Canadien DE QUEBEC.

Appel aux Artisans et aux Ouvriers.

L'INSTITUT CANADIEN de Québec fondé depuis quelques jours seulement, vient d'ouvrir ses premières séances régulières. Quoique naissant, l'Institut compte déjà près de 300 membres, et sous peu pourra leur offrir l'avantage d'une grande Bibliothèque qu'il doit à la générosité des citoyens de cette ville.

Plus de 40 journaux tant du pays que de l'étranger vont être déposés sur les tables. L'Institut dont le but principal est de faire entre ses membres un échange de connaissance utiles et d'instructions mutuelles, croit de son devoir de faire un appel aux ARTISANS et OUVRIERS de Québec, qu'il sollicite à partager avec lui les avantages de l'association.

Par ordre,

J. B. A. CHARTIER,
Salle de l'Institut, } Secrétaire-Archiviste
11 février, 1848. } de l'Inst. Canadien,

A VENDRE QU'A LOUER.

UN terrain situé en la paroisse de St. Roch de Québec, consistant en quarante-deux pieds de front, sur la rue Dorchester, sur trente-cinq pieds de profondeur sur la rue Notre-Dame-des-Anges, avec Maison et Hangar dessus construits; s'adresser à

FRS. PARANT & Cie.
Québec, 25 février, 1848.

A VENDRE

par les Soussignés.

200 TINETTES de beurre supérieur pour les familles, 40 quarts d'anguilles.

A. HAMEL et FRERE.
Québec, 25 février, 1848.

Librairie Ecclésiastique et Classique.

LES soussignés offrent en vente les *Elements de Géographie Moderne*, imprimés sous la direction de la Société d'Éducation du District de Québec, à l'usage des écoles élémentaires. Nouvelle édition, revue, corrigée et considérablement augmentée par l'AUTEUR.—Prix 1s. l'exemplaire et 9s. la douzaine.

J. & O. CREMAZIE.

Rue La Fabrique, no. 12.

Québec, 10 mars 1848.

GRANDE FABRIQUE DE MEUBLES DE ST. ROCH.

Rue Desfosses,
ST. ROCH,
Québec.

THOMAS LARIVIERE,
MEUBLIER.

Rue Desfosses,
ST. ROCH,
Québec.



A l'honneur de prévenir le public et ses nombreuses pratiques qu'ayant écoulé durant l'hiver, tout son ancien assortiment de la saison précédente, il l'a renouvelé totalement et qu'il peut offrir maintenant à l'inspection générale dans son magasin.

UN CHOIX COMPLET ET RECHERCHE DE MEUBLES,
de tous les genres et de tous les prix,

manufacturés sur les modèles les plus à la mode, et avec les meilleurs matériaux, et dont l'énumération serait trop longue.

Reconnaissant de l'encouragement dont on a bien voulu le favoriser jusqu'à présent, il se en solliciter la continuation pour l'avenir, et appeler l'attention générale sur son approvisionnement de TABLES à CARTES, à DINER et autres, de tous genres, CHAISES d'ACAJOU, COUCHES de la dernière élégance, SOFAS, CHAISES d'AISSANCE, etc. qu'il offrira constamment comme par le passé, à des prix modérés.

ET AUX CONDITIONS LES PLUS LIBERALES.

Québec, 25 février, 1848.

B. Meehan,

5, RUE ST. JEAN, HAUTE-VILLE.

FAIT ses sincères remerciements aux habitants de cette ville et des environs pour l'encouragement vraiment libéral qu'il en a reçu, et il espère mériter la continuation de leurs faveurs, en suivant strictement les mêmes principes, savoir :

Prompt Debit et petit Profit.

qui lui ont mérité la confiance illimitée du public.

B. Meehan possède l'avantage d'avoir en Europe un agent expérimenté, de sorte que personne ne peut avoir un meilleur assortiment ou vendre à meilleur marché qu'au No. 5, Rue St.-Jean, qui est abondamment fourni de Marchandises d'hiver et de printemps de toute description, parmi lesquelles se trouvent un choix de Mérino anglais et français, Cashmires imprimés, Draps d'Orléans et de Cobourg, de toutes couleurs, Indiennes, Clèles, Echarpes, Couvertes, Flanelles, Shirtings blanc et de couleur, etc. etc.

AUSSI.—1000 PIECES de PAPIER PEINT pour Chambres.

Comme les PUFFS dans les journaux publics paraissent être à l'ordre du jour, il est difficile pour le public de pouvoir juger par le contenu d'un avertissement, qui vend cher ou à bon marché, au milieu de toutes les annonces faites pour tromper. Le soussigné voulant mettre le public en état de pouvoir juger correctement et prouver qu'il n'avance rien qu'il ne puisse prouver, invite les personnes qui désirent acheter, à visiter son magasin, pour voir son splendide assortiment, connaître les prix et ensuite payer par elles-mêmes.

B. MEEHAN.

Québec, 11 février, 1848.

PAROISSE DE ST. ROCH, de Québec.

Etablissement de

Pierre Drouin,

Rue Desfosses, près l'encoignure DES RUES CRAIG et DESFOSSÉS.

Fournisseur de Lits, Meubles de salon, etc.

Le public est invité à porter son attention sur cet établissement où il trouvera à des prix avantageux toute sorte de fournitures de lits, meubles, faits de matériaux irréprochablement bien conditionnés, et dans un goût recherché; on y reçoit aussi des ordres que l'on se fait fort d'exécuter sans délai, et de manière à mériter également approbation.

On y trouvera particulièrement un dépôt considérable de chaises peintes avec fantaisies, d'autres toutes en bois, berceuses, etc.
Québec, 11 février, 1848.

NOUVELLE

METHODE

POUR APPRENDRE A BIEN LIRE

PAR F. E. JUNEAU,
INSTITUTEUR.

A VENDRE A L'IMPRIMERIE DE

Wm. Cowan,

No. 22, Rue Lamontagne, Québec.

Apprentis.

On a besoin à cette Imprimerie de deux ou trois apprentis. Ceux qui auraient déjà travaillé et qui se trouveraient sans emploi, seraient préférés.

Bureau de l'Ami de la Religion, }
Québec, 10 mars, 1848. }

Imprimé et Publié par STANISLAS DRAPÉAU,
Imprimeur-Propriétaire, No. 22, Rue
Lamontagne, Basse-Ville, Québec.